



ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA MAISON ALSACIENNE

Hochfelden, le 13 novembre 2021

Monsieur le Maire Georges PFISTER
Mairie de HOCHFELDEN
10 rue du Général Leclerc
67270 HOCHFELDEN

En recommandé avec accusé de réception

Réf. : PRESDT-2021-028

Objet : Maison à colombages sise au N° 6 place de la Libération

Envoi avancé par mail à l'attention de Madame Betty MULLER, DGS

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre lettre du 29 octobre dernier nous informant de votre décision de démolir la maison à colombages située au n° 6, place de la Libération à Hochfelden, au sujet de laquelle nous sommes en pourparlers depuis le mois de mars 2021.

Nous sommes extrêmement surpris par cette décision. Force est de constater que nos arguments n'ont pas encore été entendus alors qu'ils apportent des éléments décisifs à une prise de décision pertinente et raisonnable sur le plan urbain, paysager, et sans frais pour la commune, mais lui apportant au contraire une rentrée d'argent de 50.000 euros, puisque l'ASMA a trouvé un acquéreur s'engageant à sauvegarder cette maison.

En effet, dans son avis du 19 juillet 2019, l'ABF déclarait en particulier : « *La démolition de cet ensemble de constructions traditionnelles en maçonnerie et colombages serait une perte urbanistique et patrimoniale irréparable pour la commune. Démolir l'ensemble serait une grave erreur.* »

L'ASMA s'étonne et regrette vivement que cet avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'ait pas été pris en considération et n'arrive pas à accréditer les raisons majeures qui feraient pencher la balance dans le sens de la destruction, alors que tout milite pour la conservation, sans aucun frais avec bénéfice et garantie de la restauration de cette maison qui, avec sa voisine à colombages encore enduits, constitue le front bâti patrimonial de la Place de la Libération.

Nous avons bien compris que les raisons qui vous animent sont celles de l'aménagement de places de parking afin d'améliorer la desserte des commerces. Le projet assure dès à présent la disponibilité d'environ 18 places de parking et la démolition de cette petite maison n'en ajouterait que quatre. Faible apport pour ce projet de stationnement qui se justifie par ailleurs, et que l'ASMA ne songe nullement à remettre en cause. Vous prévoyez la mise en place d'une barrière ? Là encore cette petite maison ne sera d'aucune gêne, selon les études techniques réalisées par votre Maître d'œuvre, avec qui vous nous aviez demandé explicitement de prendre contact.

L'ASMA est
relais local de
**maisons
paysannes
de france**

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE
BP 90032 - 67270 HOCHFELDEN

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace

Comme vous le savez, notre intention n'est pas de contester cet équipement nécessaire à votre commune. Rappelons que nous sommes concernés puisque le siège social de notre association est établi à Hochfelden. Mais nous souhaitons le rendre compatible avec la sauvegarde du patrimoine bâti alsacien. Celui-ci n'est malheureusement plus aussi riche que par le passé dans notre petite ville.

Nous regrettons vivement que le long dialogue entamé et la solution proposée de la reprise du bâtiment par de jeunes amoureux de notre patrimoine n'ait pas encore trouvé d'écho favorable auprès de vous et de vos conseillers municipaux.

Dans votre lettre du 29 octobre, vous écrivez d'ailleurs que vous êtes conscient de la valeur patrimoniale de cette maison.

Votre proposition de céder à titre gracieux les colombages et les éléments de charpente afin de construire la maison sur un autre terrain semble généreuse mais elle n'est pas pertinente. Elle ne l'est ni sur le plan patrimonial car comme l'a affirmé Monsieur l'ABF, « *la création d'une dent creuse dans le tissu bâti porterait gravement atteinte à la qualité et cohérence du secteur ...* » ainsi qu'à « *l'histoire de la commune et le paysage de la rue* » ; ni sur le plan économique : démonter une maison à colombages c'est un chantier conséquent, et plus onéreux que la démolition dont vous avez publié l'appel d'offres le 5 novembre.

De plus, l'option "déplacement" n'est acceptable pour l'ASMA que si le maintien sur place est techniquement impossible, ce qui n'est nullement le cas à Hochfelden.

Un cas de ce type se déroule actuellement à Mommenheim : l'extension du laboratoire de la boulangerie Bernhard va effectivement nécessiter le déplacement de la maison à colombages d'une douzaine de mètres, mais sur la même parcelle et cela évitera ainsi de créer une « *dent creuse* » ; il permettra de garder l'aspect patrimonial de la rue et la valorisera. Ceci est le résultat de la démarche privilégiée par l'ASMA : un dialogue constructif avec le Maître d'ouvrage, son architecte et le Maire.

Faire démolir une maison à colombages pour quelques places de parking supplémentaires, alors qu'un jeune couple s'engage à la restaurer serait totalement incompréhensible en 2021, alors que de nombreux élus dans des communes alentour s'engagent dans une politique de préservation de notre Patrimoine bâti Alsacien, politique soutenue activement par le Président de la CeA, Frédéric BIERRY.

Nous gardons l'espoir qu'avec votre équipe vous reconsidérerez votre position et restons à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de cet équipement dans le respect du patrimoine bâti et de l'histoire de votre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire nos respectueuses salutations.

Pour Bernard DUHEM, Président

Denis ELBEL, Vice-Président



Association pour la Sauvegarde
de la Maison Alsacienne (A.S.M.A.)
BP 90032 - 67270 Hochfelden
N°SIRET : 479408916 00043

Copies : Frédéric BIERRY, Stéphane BERN, DNA et ABF